

poignard dans le cœur, puis pousse le cadavre dans la mer. Le matin suivant, la marée rejeta le corps sur la grève, plusieurs personnes le reconnurent.

Pendant que le cadavre de Gomez balottait sur les flots, que faisait l'assassin? Quand la réflexion lui vint, quand il put se rappeler l'exécrable drame dont il avait été l'auteur principal, alors son crime lui apparut dans toute sa hideuse nudité. L'ombre de son ami, avec son entaille béante à la poitrine, se dressait toute sanglante devant lui, et de sa bouche livide lui disait: "Walter, j'étais innocent, et Agnès est sans tache. Walter passa la nuit errante dans les bois, en proie à la douleur la plus profonde qu'il soit donné à l'homme d'éprouver. Toute cette félicité en perspective avec celle qui lui était fiancée; toutes ces pures et sublimes joies qu'il avait eues, toutes ces années de bonheur conjugal qui devaient s'écouler entre son Agnès et les enfants qu'elle lui aurait donnés; tout cela il l'avait détruit en un instant, il n'était plus qu'un lâche assassin, la honte et le Popprobre de sa famille; il avait jeté de la boue sur les cheveux blancs de son père, et attiré sur lui les malédictions de toute une ville qui l'aimait. Enfin, il éprouva quelque soulagement à sa peine en prenant la ferme résolution de se livrer lui-même à la justice, et d'expier son crime par une mort ignominieuse.

Avec cette détermination, il se dirige au petit jour vers la ville; il en touchait à peine les premières maisons, qu'ils rencontrèrent une grande foule au milieu de laquelle il reconnut son père, à cheval, accompagné de plusieurs sergent de police; ils cherchaient le meurtrier; mais quel était le coupable? Où est-il? personne ne le savait. Le magistrat, reconnaissant son fils, lui sourit avec amour, et s'élança vers lui. Walter, la pâleur de la mort sur les traits, les membres chancelants, baissa la tête en entendant ces paroles:

"Mon fils, tu sais le malheur qui nous est arrivé, ton pauvre ami a été assassiné cette nuit. Tiens, voici son corps qu'on apporte. Mes paroles te font mal, je le sais; mais il faut être homme avant tout. Nous ne pouvons deviner quel est son assassin; mais toi, qui connaisais toutes ses habitudes, tu pourrais peut-être nous mettre sur la voie. Dis, aurais-tu quelques soupçons?"

Une lutte s'engage dans l'esprit du jeune homme. On ne le soupçonnait nullement, sa vie ou sa mort était donc entre ses mains. Devait-il conserver une vie tachée de sang et rongée par les remords, ou tendre en expiation le cou sous le glaive de la justice? Cette lutte ne dura qu'un moment; relevant la tête, il dit d'une voix sourde:

"L'assassin c'est moi!"

Nous n'essaierons point de décrire ce qui se passa dans l'âme du père: c'est une tâche au-dessus de nos forces. Un brouillard lui passa devant les yeux, et n'eut été l'assistance des gardes, il serait tombé de son cheval. Comme maire de ville, il en était le seul magistrat, et d'après les lois de ce siècle, il était juge souverain dans toutes les causes civiles et criminelles. Pendant quelques instants, il fut tout à son rôle de père; de grosses larmes sillonnèrent ses joues, et, dans son cœur, il demandait grâce pour son fils; mais il se rappela bientôt le serment qu'il avait prêté devant Dieu et devant les hommes, d'administrer la justice avec impartialité, et quoi qu'il vit qu'à partir de ce moment toutes les joies du monde étaient finies pour lui, il se décida à sacrifier à son devoir toutes les considérations personnelles, et ordonna aux gardes de s'emparer de son fils.

Le triste cortège se dirigea alors vers la prison, au milieu d'une foule immense de spectateurs; les uns applaudissant la conduite intégrée du maire, les autres l'accusant d'inflexibilité et déplorant la triste destinée d'un jeune homme qui leur était cher à tant de titres, condamné à périr à vingt-et-un ans.

Avant d'arriver à la geôle, le maire eut une nouvelle épreuve à subir, lorsque vinrent en courant sa femme, sa fille et la fiancée de Walter. A la vue du jeune homme, les mains liées, la figure pâle, les traits hagards, s'avançant entre deux haies de halberdiers, les trois femmes poussèrent un cri déchirant et Agnès s'évanouit. Tout le monde pleurait; les gardes même avaient les yeux humides. Le magistrat seul demeura inébranlable, tant il était persuadé de remplir un devoir sacré.

Le procès de Walter Fitz-Stephen s'ina-

truisit quelques jours après, et la petite ville de Galway eut le douloureux spectacle d'un père jugeant, comme Brutus, son fils unique, et de même que Brutus, condamnant ce fils à mort. Il versa une larme: le courage lui faillit au moment de prononcer le terrible arrêt; il se remit bientôt, et le prononça avec assez de sang-froid.

Les dures épreuves du courageux et intègre magistrat ne s'arrêtèrent pas là. Ses vertus étaient d'une nature trop élevée pour être comprises du vulgaire. La populace hurla des vociférations, fit entendre des cris de mort contre le juge; et réclamant impérieusement la liberté du coupable, se rendit à la prison pour la démolir, ainsi que la maison du maire, qui y était attenante.

Les gardes de la ville, et quelques soldats rassemblés à la hâte, réussirent à sauver la geôle et à contenir le peuple, qui était d'autant plus furieux, qu'il savait que maintenant le criminel désirerait vivre. A cette effervescence populaire vinrent se mêler les intercessions des personnes les plus influentes de la ville et du comté, des parents et des amis du maire. Rien ne put le fléchir. Sa réponse à tous fut la même: "comme homme, je souffre; je m'applaudis d'avoir eu le courage de remplir mon devoir. La loi a parlé; sa sentence a été prononcée par ma bouche. J'en mourrai, je le sais; mais elle aura son plein et entier effet; rien ne sauvera le coupable."

La nuit qui précéda le jour fixé pour l'exécution de Walter Fitz-Stephen, le malheureux père se rendit dans le cachot de son fils. Il tenait une lampe à la main et était accompagné d'un prêtre. Il referma la porte, en mit la clef dans son escarcelle, puis s'assit dans l'embrassade d'une petite fenêtre. Le condamné s'approcha de son père, et d'une voix presque éteinte, lui demanda s'il pouvait conserver quelque espérance.

"Non, mon fils, lui répondit le maire d'une voix solennelle; non, mon fils il n'est plus pour toi d'espérance en ce monde. La loi a prononcé et son arrêt sera certainement exécuté au point du jour. Pendant vingt-et-un ans, j'ai prié Dieu pour toi, le suppliant de te rendre bon, juste et sage. Il n'a point jugé à propos d'exaucer mes prières. Pourtant, que son saint nom soit béni! quoi qu'il m'ait donné à boire le plus amer de tous les calices. N'eussé-je point été ton juge, j'aurais pu peut-être solliciter ta grâce et supplier le prince de t'accorder la vie, quoique souillée d'un meurtre.

"Je te le répète, il faut mourir. Quoique mes larmes coulent en ce moment, je n'en demeure pas moins méritable dans ma résolution. Tourne donc maintenant toutes tes pensées vers le ciel, et implore l'Eternel de ne point te fermer sa porte, à toi qui n'as point craint de verser le sang de ton semblable, de celui que j'avais reçu comme un second fils dans ma maison, et que tu devais regarder comme ton frère. Je suis venu joindre mes prières à celles de ce saint prêtre pour que Dieu t'accorde la force de subir ton châtiment avec courage et résignation chrétienne."

Le maire invita alors le prêtre à commencer les prières des agonisants et à intercéder auprès de Dieu pour le pardon du coupable. Le jeune condamné se joignit à eux, éleva avec ferveur son cœur à Dieu et, dès ce moment, ne s'occupe plus ni du monde ni de la vie.

Au point du jour, un bruit extérieur annonça l'arrivée des gardes; un instant après, on frappa à la porte; c'étaient le bourreau qui venait réclamer sa proie. Le maire lui ouvrit et l'aïda même à débarrasser son fils des fers dont il était chargé. L'exécuteur passa la corde fatale au cou du condamné; puis son père le plaçant entre le prêtre et lui, ils montèrent ensemble un escalier, le jeune homme s'appuyant sur un bras de chacun d'eux.

Arrivés à la grande porte de la prison, le magistrat eut à supporter un nouvel et terrible assaut, circonstance, du reste, qu'il avait en quelque sorte prévue. Sa pauvre femme, dont le nom de famille était Blake, après avoir épuisé ses larmes, ses supplications, enfin tous ses moyens de sauver son fils, et dominée par un sublime fanatisme maternel, avait réuni autour d'elle tous les membres de sa famille et les avait décidés à s'opposer de vive force au supplice de Walter. Ils s'étaient donc rendus en armes au lieu de l'exécution, et un nombre considérable de citoyens s'étant

joint à eux. Ils réclamèrent à grands cris la grâce du jeune homme. Tout autre que le maire de Galway eût cédé devant cette masse furieuse; mais lui demeura ferme et résolu. Il exhorta le peuple à l'obéissance et à la soumission aux lois. On lui répondit en démolissant le bigot à coups de hache et en s'emparant de l'exécuteur.

Voyant l'exécution impossible en ce lieu-là, la potence et le bourreau lui manquant, le maire, remportant une dernière et terrible victoire sur ses sentiments paternels, résolut d'exécuter l'arrêt lui-même. Tenant toujours son fils, il le fit rentrer dans la prison, en referma la porte derrière eux, et lui faisant monter un escalier tortueux, ils arrivèrent ensemble à une fenêtre percée de plain-pied avec le plancher et donnant sur la place, qui était encombrée de monde. En un instant, tous les yeux se tournèrent vers la croix-ée. Chacun croyant que le magistrat voulait faire un nouvel appel au peuple, les imprécations recommencèrent; mais qui pourra décrire l'horreur des spectateurs en lui voyant attacher à un crampon fixé à l'extérieur de la fenêtre la corde dont l'autre bout était passée au cou de Walter! Toutes les langues restèrent paralysées; on ne respirait plus; un silence de mort régna sur la place. Le père embrassa son fils une dernière fois; puis, par un effort du courage surhumain, le lança dans l'espace. Le jeune homme resta suspendu par le cou.

L'intrépide magistrat s'attendait à être massacré à l'instant par la populace. Il n'en fut pourtant rien. Saisi d'admiration de ce sublime dévouement aux lois, en exécutant ce grand acte de justice impartiale dont l'histoire ne fournissait aucun exemple, chacun se retira paisiblement chez lui.

La jeune Agnès Sheridan, cause innocente de cet horrible tragédie, mourut de chagrin peu de temps après. Le maire se démit de sa charge le jour même, se renferma chez lui et se sépara de toute société pour le reste de sa vie.

Sa maison existe toujours dans Lombard-Street, à Galway, rue connue encore aujourd'hui sous le nom de *Dead Man's Lane* (ruelle de l'Homme-Mort). Au-dessus de la fenêtre du milieu on voit une tête de mort et deux os en croix, exécutés en marbre noir.

Cet arrêt fut exécuté le 2 novembre 1493.

HENRI MARQUANT.

CORRESPONDANCE.

L. M.—écrit, Ste Anne.—Lettre reçue; Collège Ste Anne—Reçu 5s pour annonce.

G. S. V.—écrit, Islet.—Lettre et argent reçus.

MARIAGES.

A St-Hyacinthe, le 4 du courant, par M. V. Papineau, curé de St-Marc, L. A. Dessaulles, éc., à demoiselle L. Zéphirine Thompson, tous deux du même lieu.

Lundi dernier, à Ste-Croix, par le révérend M. Patin, curé du lieu, M. J. Narcisse Thibodeau, marchand, à Die. Céline, seconde fille de l'honorable Louis Méthot.

DECÈS.

A la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières, le 6 du courant, M. Michel Ringuet, ancien curé.

Ce monsieur était né le 17 juillet 1789. fut ordonné prêtre à Québec, le 19 juillet 1819, et fut successivement missionnaire de Madava-ka et curé de Rimouski et de St-François. Ses funérailles ont eu lieu hier, à la Rivière-du-Loup. Il appartenait à l'association d'une messe.—(Com.) Vendredi dernier, à 8 heures et demi, à la résidence de P. A. D'Bois, écuyer, demoiselle Charlotte-Lucie Deblois, âgée de 49 ans.

Les Soussignés offrent en Vente.

Charbon à Grille et pour la vapeur de Walsend.

—AUSSI—

Charbon de Smith double criblé S'adresser à C. E. LEVEY & Cie Quai de Levey, 8 fév. 1850.

PREMIER VAISSEAU DE LONDRES POUR QUÉBEC ET MONTREAL

La Barque "LADY ELGIN" Capt. D. Irons, est maintenant en chargement pour Québec et Montréal, et sera expédiée le 20 mars. Pour fret, s'adresser à M. Robert Harrison et Cie, 18 Philippot Lane, Londres; ou à Messrs.

C. E. LEVEY et Cie, Propriétaires.

Quai de Levey, Québec, 1er fév. 1850.

PRIX RÉDUIT. LA LYRE CANADIENNE

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes:

Par chaque copie reliée, 2s. Du broché, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie, rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne, Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS DE New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES: SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65

POUR LA HAVANE,

1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS,

Cabine \$225, Steerage \$100

Do à ST. DIEGO,

Cabine \$250, Steerage \$125

Do SAN-FRANCISCO,

Cabine \$300, Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine.

POUR SAN-FRANCISCO Cabine, de \$225 à \$250, Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à

la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.

ou à J. C. ROBILLARD.

50 Cedar Street New-York, 22 novembre.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

CHARGES BAILLARGE.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'arpentage, et le Génie Civil. Rue St-François, No. 12.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal.....MM. F. R. Fabre, éc. Trois-Rivières..... P. Nourie, éc. Répigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champeaux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Brantford..... Chs. LeTallier, éc. St. Thomas, (en bas)..... J. D. Lépine, éc., N. P. Islet..... J. Ballecnyne, éc. Arp. Ste. Anne du Pocatière, Is. Morcan, éc. N. P. St. Charles, (Riv. Boyer)..... Dr. L. Labrecque, éc. Is. Verte..... H. Roy, écuyer. Rimouski..... John Heath, éc., N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, éc. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard. Châteaufort..... L. C. LeFrançois, éc. Lotbinière..... J. Filteau, éc., N. P. St. Eustache, (Dist. M.)..... Damase Robin. St. Jean Port-July..... L. Z. Duval, éc., N. P. Malbécq..... Mr. Pabbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud)..... Philippe Ecaulien. St. Michel..... B. Pouliot, éc. N. P. St. Denis, (en bas)..... F. Jorje, éc., N. P. St. Roch des Aulniers..... L. Trimbly, éc., N. P. Rivière du Loup, (en bas)..... J. B. Pouliot, éc. Ste. Foy..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, éc. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Tles. Régis, Inst.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 paires originales, pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleurs manufacturés, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix: depuis 2s-10d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes-tongues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille, Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY,

Une Chance pour le Commerce!

A VENDRE

UNE MAISON, à 2 étages, Rue et Faub. St. Vallier, APPARTENANT AUX HÉRITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de feu le FRERE LOU. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, via la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs.

S'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Québec, 1er. février 1850.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN double bouillie, BRUQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "LeeKuyper's" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE de Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il atouge en mains de petits pompes portatives. S'adresser chez M. SECT. marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean, Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LAUROIX,

rue Saint-Antoine.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC. Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Beirton,

Frères du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 65 Rue St. Louis, à la Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — a21, 1849.

M. PATLY architecte, demeure au magasin de meubles de M. T. Lavoie. Québec 29 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

COURTAIN COURAIN No. 14. RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC